



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 1723

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

Madame la ministre, une infirmière dans un établissement scolaire pourra désormais délivrer elle-même la pilule dite du lendemain.

Mme Huguette Bello. Très bien !

M. Pascal Clément. Je ne veux pas, ici, défendre une morale plutôt qu'une autre. Tel n'est pas l'objet de mon propos. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Je tiens simplement à établir une distinction entre une telle mesure et le caractère privé, personnel et même familial quand il s'agit de mineurs, de la décision à prendre.

En effet, n'est-il pas extravagant, pour un ministre, de décider, sans concertation...

Mme Yvette Roudy. Non !

M. Pascal Clément. ... sans avis du corps médical, s'agissant d'une pilule à haute dose de progestérone et, surtout, sans avis des familles ?

Madame le ministre, n'est-il pas extravagant de considérer que l'on peut banaliser les relations sexuelles sans prendre de précautions alors que l'Etat lui-même lutte contre une maladie endémique et mortelle ?

Enfin, madame le ministre, n'est-il pas extravagant aussi que, au sein d'une démocratie moderne, dans une affaire privée, une morale privée puisse être tout d'un coup mise à bas par une morale publique ?

Alors, je voudrais aller plus loin, avec vous.

Chacun a, sur ce point, sa conviction. Quelle qu'elle soit, elle est en tout cas respectable. Qu'il nous soit permis de défendre cette conviction auprès de nos enfants. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de voler au secours d'enfants sans références familiales - ce dont nous ne contestons pas l'utilité - on impose une morale d'Etat, que vous seriez en train d'établir. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

La morale est l'affaire des familles. L'instruction publique doit délivrer de l'enseignement et non pas de la morale. On ne doit pas passer de la sphère privée à la sphère publique s'agissant de la morale.

La morale d'Etat, madame, est inacceptable. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, vous qui affectionnez le genre masculin, je vous rappelle que les infirmiers - et pas seulement les infirmières ! - auront l'autorisation de délivrer le Norlevo dans les établissements scolaires. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

Vous appartenez à un groupe parlementaire qui s'appelle Démocratie libérale. Pourtant, curieusement, chaque fois qu'il s'agit du droit de tout être humain en général, et des femmes en particulier...

M. François d'Aubert. Il s'agit de mineures !

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. ... à maîtriser leur procréation, vous êtes contre toutes les libertés. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Vous, et le courant politique que vous représentez, vous avez été contre la loi Neuwirth sur la contraception. Plusieurs députés du groupe Démocratie libérale et indépendants. Répondez à la question !
Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Vous avez été contre la loi Veil sur l'IVG. (Huées sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Vous avez été contre la loi Roudy sur le remboursement de l'IVG et contre la loi Aubry. (Mêmes mouvements.)

Vous vous êtes opposés à ce que le système scolaire puisse éduquer les élèves à la sexualité et à la contraception (Huées sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Et vous avez été hostiles - je me souviens des débats parlementaires sur ce sujet - à ce que l'on prévienne systématiquement, dans le système scolaire, des procédures de signalement pour protéger les élèves contre toutes les formes d'abus sexuels, y compris quand elles venaient des adultes qui en avaient la responsabilité. (Huées sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Autrement dit, vous avez un mot d'ordre: ignorons le malheur des autres dès lors qu'il met en cause un ordre hiérarchique établi. (Claquements de pupitres sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

L'actualité devrait pourtant vous faire réfléchir. La justice, en rendant son verdict dans l'affaire Cottard, a montré qu'aucun ordre établi n'était incontestable. Dans cette affaire, deux femmes se sont levées. L'une a surmonté ses convictions religieuses, tout en leur restant fidèle, pour demander justice.

M. François d'Aubert. Vous dites n'importe quoi !

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. L'autre a refusé que son enfant soit sacrifié face au drame qui est arrivé. (Protestations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) La justice a tranché aucun ordre établi n'est incontestable. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Protestations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

Nous n'avons pas en effet, monsieur le député, la même vision des choses.

Plusieurs députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants. Heureusement !

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Je considère que la morale universelle nous commande d'agir pour soulager les souffrances humaines, là où nous le pouvons et partout où nous le devons, et c'est ce que nous ferons. (Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1723

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1999, page 10632

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1999